

Séance du 27 août 2018

Présents : M. D. DRAUX, Bourgmestre ff. – Président
MM. B. SIRAULT, I. URBAIN, F. van HOUT, P. BOUVIEZ,
A. MALOU, Echevins
M. J. DONFUT, Président du CAS
MM. Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,
F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, JM. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO,
~~I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLEZ,~~
EM. HAMOUMI, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE,
A. MURATORE, C. RUELLE, JP. DELHAYE, Conseillers
Communaux
M. P. WILPUTTE, Directeur Général

Monsieur le Bourgmestre ff. ouvre la séance et excuse l'absence de Mesdames B. GALLEZ et I. DUPONT.

Il signale ensuite qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour, à savoir : « Conseillère Communale – incompatibilité – démission – remplacement ».

Monsieur le Bourgmestre ff. félicite ensuite Monsieur DEBAISIEUX et son épouse pour le mariage qu'ils ont dernièrement contracté.

Il invite ensuite Monsieur Jean-Paul DELHAYE à s'approcher et à prêter le serment constitutionnel.

Monsieur DELHAYE rejoint Monsieur le Bourgmestre ff. et prête ledit serment : « je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Monsieur le Bourgmestre le félicite également, d'autant plus qu'il n'est pas novice en la matière pour avoir déjà été Conseiller Communal dans plusieurs mandatures. Il ajoute ensuite que c'est un plaisir de le revoir au sein du Conseil Communal.

Monsieur DEBAISIEUX annonce ensuite qu'il offrira un verre à la fin du Conseil et que son épouse va les rejoindre.

Conseillère Communale – incompatibilité – démission - remplacement

Monsieur Philippe DEBAISIEUX et Madame Sabine VANOVERSCHELDE se sont mariés en date du 11 août 2018.

En vertu de l'article L1125-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ils ne peuvent plus faire partie en même temps du Conseil Communal.

Dès lors, par son courrier daté du 24 août 2018, Madame Sabine VANOVERSCHELDE remet la démission de ses fonctions de Conseillère Communale, et ce, à dater du 11 août 2018.

Monsieur Jean-Paul DELHAYE, deuxième suppléant, a accepté le poste.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE, JP. DELHAYE

Décide :

Article 1 : D'accepter la démission de Madame Sabine VANOVERSCHELDE de ses fonctions de Conseillère Communale.

Article 2 : D'inviter Monsieur Jean-Paul DELHAYE, premier suppléant à prêter serment en qualité de membre effectif.

Article 3 : De l'installer dans sa fonction de Conseiller Communal

La délibération requise est adoptée.

Marché des assurances – Commune et CPAS. Approbation des conditions et du mode de passation.

Les contrats d'assurance qui arrivent à échéance doivent faire l'objet d'un nouveau marché pour le 1^{er} janvier 2019.

Ce marché, lancé par appel d'offres ouvert, est passé conjointement pour la Commune et le CPAS.

Un cahier des charges a été établi et doit être approuvé par le Conseil Communal.

Monsieur le Bourgmestre ff. signale que le point a été débattu en commission.

Monsieur DISABATO est embêté car il va aborder un sujet un peu sensible dans une période sensible. En effet, il regrette qu'un conseil ait été convoqué uniquement pour ce point-là à l'ordre du jour. Il a même demandé au service de résilier ce contrat au mois d'octobre mais il lui a été répondu qu'il y avait des délais à respecter.

Monsieur DISABATO estime donc qu'il aurait été préférable de faire passer ce point soit un peu plus tôt au Conseil de juin ou un peu plus tard, au Conseil de septembre où un ordre du jour plus conséquent aurait été abordé. Dans ce cas-ci, il n'y a pas de vrai travail. De plus, lorsque l'on sait qu'il y a 10 personnes qui participent à la

Commission et qu'ils touchent un jeton de présence de +/- 100 € plus le jeton de présence relatif à la séance du Conseil, il trouve que c'est cher payé. Monsieur DISABATO estime que ce montant est indu et que son parti va le reverser à une association ou à une œuvre caritative. En effet, être rémunéré pour un travail qui n'est pas fourni, n'est pas normal. Il pense que si tout le monde pouvait aller dans le même sens, ce serait positif.

Madame FONCK prend ensuite la parole et dit qu'ils en ont discuté ensemble au niveau de leur groupe et elle pense que les choses sont dites. Ce qui est gênant, c'est que ce n'est pas quelque chose qui tombe d'un coup pour dire qu'il y a urgence. Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas eu de Conseil depuis 6 mois car il y en a eu un en juin. Elle estime que le dossier aurait pu être géré en temps utile afin d'éviter des problèmes de délai. Elle admet qu'il est vrai que si ce dossier ne passe pas maintenant, il va être en défaut demain. Mais il fallait le faire précédemment. Néanmoins, ce point doit avancer pour le bien de la Commune.

Toutefois, la rémunération par rapport à l'effectivité du travail lui pose problème et dans la foulée de ce que Monsieur DISABATO vient de dire, Madame FONCK propose que chaque membre du Conseil fasse le geste, comme cela avait par ailleurs déjà été fait précédemment, et ne pas utiliser cet argent public pour les conseillers mais pour soutenir une association pour les personnes handicapées ou une association quelle qu'elle soit. Elle trouve en effet que ce n'est pas logique et de bonne gestion. Il ne s'agit pas d'une question de montant car les sommes sont petites mais c'est plus pour le principe par rapport à la gestion saine et éthique de la Commune. Ce sera appliqué par son groupe et elle lance vers les collègues PS et MR cette proposition car ce serait bien qu'il s'agisse d'un geste de l'ensemble du Conseil Communal.

Monsieur le Bourgmestre ff. dit que le but n'est pas de gaspiller les deniers publics mais qu'en juin l'Administration n'était pas prête et que dès lors maintenant il y a des délais à respecter. Il ne voit toutefois pas d'inconvénient par rapport à la proposition. Il ajoute que le fait de laisser les jetons de présence avait déjà été fait à plusieurs reprises.

Monsieur DUFRASNE est également d'accord avec ce qui a été dit et il n'y voit aucun souci. Il faut décider à quelle association le montant doit être versé mais il est d'accord sur le principe.

Monsieur DUPONT partage également ce qui a été dit sauf sur le propos qui vise à dédouaner toute forme de démagogie. En effet, le Conseil doit se réunir au moins 10 fois sur l'année. Il n'y aura pas de Conseil au mois de septembre. Le prochain aura lieu après les élections et l'ordre du jour sera encore plus conséquent, il n'a donc pas de surcoût pour la Commune.

Monsieur DISABATO s'étonne de ce que Monsieur DUPONT vient d'annoncer car un conseil est prévu en septembre donc si on avait attendu 10 jours de plus pour faire le Conseil il y aurait eu moyen de rajouter quelques points. Il trouve cela un peu unique car à Frameries, il y a toujours eu un Conseil en septembre. De plus, en début d'année, le Collège établit un calendrier.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que ce calendrier est toujours susceptible d'être modifié.

Monsieur DISABATO remarque qu'entre le 25 juin et le 22 octobre, il n'y aura pas de conseil et cela ne pose pas de problème.

Madame FONCK souhaite alors savoir si les Conseils d'octobre et novembre vont être maintenus.

Monsieur le Bourgmestre ff. rappelle que c'est le Collège qui convoque le Conseil et qu'il informe ce soir l'Assemblée qu'il n'y en aura pas en septembre.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE, JP. DELHAYE

Décide :

- **Article 1^{er}** : D'approuver le cahier des charges relatif au marché des assurances conjoint Commune/CPAS établi par les services de l'Administration et pour une durée de 4 ans. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
- **Article 2** : De choisir la procédure d'appel d'offre ouvert comme mode de passation du marché
- **Article 3** : D'approuver l'avis de marché à publier du Moniteur Belge.
- **Article 4** : D'accepter la mission confiée par le CPAS relative à la désignation du pouvoir adjudicateur pilote.

La délibération requise est adoptée.

Monsieur le Bourgmestre demande ensuite si le procès-verbal de la dernière séance peut être adopté.

Monsieur DEBAISIEUX n'en ayant pas pris connaissance, ne l'adopte pas. Au cours du prochain conseil, le procès-verbal de la séance de juin sera approuvé en même temps que celui d'août.

DIVERS

1) Manu DISABATO – Reprise DOOSAN

Il constate que les choses sont enfin matérialisées avec la Société Lock'o et que l'on peut maintenant y voir clair. Le site a en effet été racheté et il leur appartient. Il souhaite dès lors revenir sur une demande qu'il avait formulée précédemment. En effet, Monsieur DISABATO avait proposé qu'une réunion citoyenne soit organisée avec les riverains en termes d'activités et de quiétude du quartier. Il est en effet

normal que les citoyens soient inquiets. Il demande d'une part que cette rencontre soit organisée sur invitation pour que les promoteurs viennent expliquer leur projet et d'autre part, au niveau de la mobilité, il rappelle que le programme date de 10 ans et qu'actuellement il y a de plus en plus de problèmes de mobilité, ce dernier doit donc être revu. S'il est ajouté à cela la plaine Volders, la ZACC et maintenant Lock'o qui va multiplier le stockage (avant, du temps de DOOSAN, il s'agissait de grosses machines avec de gros camions), que va-t-il en être de la mobilité et comment va-t-on y accéder. Monsieur DISABATO parle de la rue de l'Industrie et de l'axiale, sans compter qu'il y a des personnes qui prennent des raccourcis qui peuvent créer des désagréments dans certaines rues périphériques. Monsieur DISABATO estime qu'il y a des choses à réaliser ou à faire au niveau communal pour maintenir une harmonie entre les différents types d'activités.

Monsieur le Bourgmestre ff. admet que Monsieur DISABATO a raison mais que le site vient juste d'être vendu. Une première rencontre a eu lieu avec le promoteur mais ils ne savent pas très bien ce qu'ils vont faire. Il faut dès lors attendre le permis d'exploiter pour en savoir plus. Pour ce qui concerne la mobilité, il est sûr qu'il faudra adapter le plan de mobilité qui date de 10 ans. Dès que toutes les informations seront reçues, Monsieur le Bourgmestre ff. confirme qu'il y aura une réunion et que dans le cadre du permis d'exploitation, les citoyens, voisins de ce site seront invités également.

Monsieur DISABATO admet que le propriétaire du site ne peut pas être forcé de venir mais que par contre, le promoteur peut être contacté afin qu'il vienne présenter son projet. Il pense que l'étude de mobilité peut être financée par le promoteur. Monsieur le Bourgmestre ff. lui répond que si une étude de mobilité est faite, elle le sera pour toute l'entité. Il confirme ensuite que le Collège sera attentif au permis d'exploitation au niveau des nuisances.

2) Philippe DEBAISIEUX – Société INDIGO

Monsieur DEBAISIEUX a lu dans le journal La Province ce week-end qu'il y avait un citoyen qui se plaignait de problèmes d'entrée et de sortie du parking Indigo. Indigo a répondu que c'était à la Commune de traiter le problème.

Monsieur le Bourgmestre ff. lui répond qu'il n'y a pas de problème d'accès vu que le volet ne se ferme plus et que c'est de cela que les riverains se plaignent. Le Collège a été informé du problème fin mai. La Société Indigo doit investir dans un système plus fiable car cela leur incombe. Ce sera fait dans le courant du mois de septembre. On ne sait pas dire pourquoi Indigo a attendu aussi longtemps mais c'est en cours, il y aura donc un nouveau volet.

3) Catherine FONCK – Ligne haute tension

Madame FONCK souhaite avoir des informations concernant la ligne haute tension qui vient de Ciplly – Pâturages. Il y a toute une série de décisions qui ont été prises en terme de démontage. En effet, en terme de nuisances et enjeux de santé, cette ligne devait être enterrée. Madame FONCK a donc fait 2 constats. D'une part, il a été annoncé partout que cette ligne serait en voie de déconstruction mais rien n'a encore été fait, le chantier de déconstruction n'a pas été réalisé. D'autre part, il y a eu un toutes-boîtes potentiel ou sélectif sur le trajet qui a été distribué et où Elia

annonce non pas qu'il faut garantir les engagements pris mais qu'il y aurait des travaux de déconstruction. Par rapport aux engagements pris, il n'en est plus question. Madame FONCK trouve cela interpellant, demande si la Commune est au courant et si oui, pourquoi ne pas en discuter au Conseil. Elle souhaite en effet savoir quelles sont les décisions qui ont été prises. Elle estime qu'il est important de clarifier les choses.

Monsieur le Bourgmestre ff. lui répond qu'il n'a pas pris le dossier car il ne savait qu'il serait interpellé à ce sujet. Il affirme que la ligne est bien en cours de déconstruction et que les deux premiers câbles ont été enlevés. Le Collège n'a plus eu de contact avec eux et aucune demande de permis n'a été introduite. Il s'agit toujours de ce que la Commune a reçu au début. Le Collège attend donc qu'ils reviennent avec une nouvelle proposition en fonction des remarques qu'il y a eu de certains riverains. Rien n'a été remis en cause. Il faut attendre qu'ils reviennent.

Madame FONCK confirme qu'il y a eu un courrier et demande donc s'il s'agit de sélectif le long de la ligne car cela pose problème par rapport à tous les débats qui ont eu lieu. Elle estime de plus qu'il en est également de la responsabilité de la Commune et que l'on ne peut plus accepter ce qui s'est passé la première fois, c'est pourtant ce que le « toutes-boîtes » laisse penser, c'est-à-dire qu'Elia décide de changer et de voir plus tard, ce qui laisse penser à Madame FONCK qu'ils vont laisser passer les élections et puis qu'ils vont venir imposer leur modèle. La ligne rase certaines maisons. Quand une ligne de haute tension est transformée en ligne de très haute tension, cela ne peut être accepté, on ne peut les laisser continuer. Il faut donc notifier à Elia que Frameries exige que l'ensemble des personnes concernées, y compris les citoyens soient réunis autour de la table avant toute décision sur ce dossier. Tout le monde doit être associé à une discussion d'ensemble. Madame FONCK pense que la R5 serait une idée potentielle pour éviter les nuisances. Les riverains doivent être associés en amont des décisions. Les choses vont prendre une tout autre direction.

Monsieur le Bourgmestre ff. confirme que le Collège sera intransigeant car ils doivent demander un permis, il y aura une réunion citoyenne, cela fait partie de la procédure. Le Collège n'a pas changé d'avis et attend qu'ils reviennent avec un nouveau tracé. Monsieur DEBAISIEUX pense qu'il y a une certaine nébuleuse dans ce dossier. Il était intervenu il y a deux ou trois mois car le Collège a donné une autorisation de pose de câbles en sous-sol et il lui a été affirmé que c'était ORES et non une ligne haute tension qui doit être posée par ELIA. Monsieur DEBAISIEUX a été interpellé par des citoyens de sa rue qui ont affirmé que les énormes bobines qui ont été posées au coin des rues correspondaient à des lignes haute tension. Il souhaite donc avoir une assurance et des informations techniques claires et précises par rapport à cette ligne. Il voudrait réellement savoir ce qu'il en est, est-ce une ligne haute tension enfouie par ORES ?

Monsieur le Bourgmestre ff. lui confirme que la question leur a bien été posée et qu'il s'agit d'une ligne de moyenne tension. Il veut quand même bien interpellier ELIA et poser toutes les questions nécessaires. Un courrier leur sera adressé et le collège verra ainsi exactement ce qu'il faut faire et dans quelles limites.

Monsieur DESPRETZ rappelle qu'il y a des tracés qui ont été proposés. Il faut leur rappeler de soutenir cette action.

Monsieur le Bourgmestre ff. lui répond que c'est ce que le Collège a imposé.

4) Madame MURATORE – jeton de présence

Madame MURATORE souhaite revenir sur l'intervention relative aux jetons de présence pour les associations. Elle signale que cela fait deux fois que cette idée est proposée et que c'est à chaque fois qu'il y a un mécontentement. Elle propose dès lors que cela puisse être fait une fois par an. Cela permettrait ainsi à une association quelle qu'elle soit de pouvoir en bénéficier, que ce soit au conseil de juin ou au conseil de novembre, ce qui pourrait aider à l'approche des vacances ou des fêtes de fin d'année. Mais ne plus attendre de mécontentement pour le faire. Monsieur DEBAISIEUX informe que pour sa part, plusieurs fois par an, il reverse une partie de ses jetons de présence à la Maison médicale de Tertre car il estime que c'est une chose qui doit être soutenue. Donc régulièrement, il fait un don et il n'attend pas qu'il y ait une quelconque décision du Conseil Communal.

Le procès-verbal de la séance du mois de juin n'est pas approuvé, étant entendu que Monsieur DEBAISIEUX n'en a pas eu connaissance.

Monsieur le Bourgmestre ff, dit que le procès-verbal sera adopté lors Conseil d'octobre.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,

Philippe WILPUTTE

Le Bourgmestre ff. – Président,

Didier DRAUX